



Communiqué de Saint-Josse,
Mardi 24/02/2026

Communiqué de Presse

« Saint-Josse confirme son engagement pour le bien-être animal : 132 chèques vétérinaires déjà octroyés »

La commune de Saint-Josse-ten-Noode confirme le succès de son dispositif de chèques vétérinaires, adopté en juin 2024 dans le cadre du subside régional « Label Commune amie des animaux ».

132 chèques vétérinaires ont été octroyés, pour un montant total de 3.960 €. Le dispositif connaît une montée en puissance claire : 38 chèques octroyés (1.140 €) en 2024, et 94 chèques octroyés (2.820 €) pour 2025.

Fixée à 30 € par intervention, la prime communale permet de soutenir financièrement l'identification des chats et des chiens, le suivi de l'état général de l'animal et la mise à jour vaccinale. La majorité des demandes concerne les chats (122 primes).

Au-delà du bien-être animal, cette initiative s'inscrit dans une véritable politique sociale et responsable. Pour de nombreux ménages, un animal de compagnie représente un membre à part entière de la famille, mais reste aussi un coût non négligeable.

La politique communale se veut globale : des primes à la stérilisation : jusqu'à 150 € pour les chiens femelles sont également prévues et un partenariat avec l'asbl Ever'y Cat assure la gestion des chats errants sur le territoire communal.

Contact Presse :

Collaboratrice du Bourgmestre - Murielle Deleu

T 02 220 25 85 - G 0499 58 83 40 - mdeleu@sjtn.brussels

Service Communication - Marie-France Adnet

T 02 220 25 36 - mfadnet@sjtn.brussels